

**Organe subsidiaire de mise en œuvre****Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre sur les  
travaux de ses cinquante-deuxième à cinquante-cinquième  
sessions, tenues à Glasgow du 31 octobre au 6 novembre 2021**

## Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations et acronymes .....	5
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour).....	6
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour).....	6
A. Adoption de l'ordre du jour .....	6
B. Organisation des travaux de la session .....	8
C. Élection des membres du Bureau autres que la Présidente .....	9
D. Évaluation multilatérale dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen au niveau international .....	9
E. Échange de vues axé sur la facilitation dans le cadre du processus de consultation et d'analyse au niveau international.....	9
F. Autres activités prescrites .....	10
III. Notification et examen concernant les Parties visées à l'annexe I de la Convention (Point 3 de l'ordre du jour).....	10
A. État de la situation concernant la soumission et l'examen des septièmes communications nationales et des troisièmes et quatrièmes rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention.....	10
B. Compilation-synthèse des deuxièmes, troisièmes et quatrièmes rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention.....	10
C. Rapports sur les données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour les périodes 1990-2016, 1990-2017, 1990-2018 et 1990-2019.....	10
D. Révision des modalités et procédures d'évaluation et d'examen au niveau international ...	11
IV. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Point 4 de l'ordre du jour).....	11
A. Renseignements figurant dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.....	11



B.	Rapports (2020 et 2021) et mandat du Groupe consultatif d'experts.....	11
C.	Apport d'un appui financier et technique .....	13
D.	Rapports de synthèse sur l'analyse technique des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.....	13
E.	Révision des modalités et lignes directrices relatives aux consultations et analyses internationales.....	13
V.	Calendriers communs pour les contributions déterminées au niveau national visées au paragraphe 10 de l'article 4 de l'Accord de Paris (Point 5 de l'ordre du jour).....	13
VI.	Questions relatives aux mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto (Point 6 de l'ordre du jour).....	14
A.	Examen des modalités et procédures d'application du mécanisme pour un développement propre .....	14
B.	Procédures, mécanismes et dispositions institutionnelles à prévoir pour les recours concernant les décisions du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre .....	14
C.	Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto (2020 et 2021).....	14
VII.	Deuxième examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation (Point 7 de l'ordre du jour).....	14
VIII.	Action commune de Koronivia pour l'agriculture (Point 8 de l'ordre du jour).....	15
IX.	Rapports du Comité de l'adaptation (2019, 2020 et 2021) (Point 9 de l'ordre du jour).....	17
X.	Rapports du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques (2020 et 2021) (Point 10 de l'ordre du jour).....	17
XI.	Questions relatives aux pays les moins avancés (Point 11 de l'ordre du jour).....	18
XII.	Plans nationaux d'adaptation (Point 12 de l'ordre du jour).....	20
XIII.	Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique (Point 13 de l'ordre du jour).....	21
A.	Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre Réseau des technologies climatiques (2020 et 2021) .....	21
B.	Alignement des processus relatifs à l'examen du Centre-Réseau des technologies climatiques et à l'évaluation périodique mentionnée au paragraphe 69 de la décision 1/CP.21 .....	21
C.	Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies .....	21
D.	Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier de la Convention .....	22
XIV.	Questions relatives au Fonds pour l'adaptation (Point 14 de l'ordre du jour).....	22
A.	Composition du Conseil du Fonds pour l'adaptation.....	22
B.	Quatrième examen du Fonds pour l'adaptation .....	23

XV.	Questions relatives au renforcement des capacités (Point 15 de l'ordre du jour).....	23
A.	Renforcement des capacités au titre de la Convention.....	23
B.	Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.....	23
C.	Rapports techniques annuels d'activité du Comité de Paris sur le renforcement des capacités (2020 et 2021) .....	23
XVI.	Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris (Point 16 de l'ordre du jour).....	24
XVII.	Questions de genre et changements climatiques (Point 17 de l'ordre du jour).....	24
XVIII.	Questions relatives à l'Action pour l'autonomisation climatique (Point 18 de l'ordre du jour).....	24
A.	Examen du programme de travail de Doha sur l'article 6 de la Convention .....	24
B.	Rapport sur les activités relatives à l'Action pour l'autonomisation climatique (2020 et 2021) .....	25
XIX.	Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales (Point 19 de l'ordre du jour).....	25
XX.	Questions administratives, financières et institutionnelles (Point 20 de l'ordre du jour).....	27
A.	Exécution du budget des exercices biennaux 2018-2019 et 2020-2021 .....	27
B.	Budget-programme pour l'exercice biennal 2022-2023 .....	28
C.	Rapport d'audit et états financiers (pour 2019 et 2020).....	29
D.	Autres questions financières et budgétaires .....	29
E.	Examen continu des fonctions et des activités du secrétariat.....	29
F.	Rapport annuel (pour 2019 et 2020) .....	29
G.	Application de l'Accord de siège.....	29
XXI.	Questions diverses (Point 21 de l'ordre du jour).....	29
XXII.	Clôture et rapport de la session (Point 22 de l'ordre du jour).....	30

**Additif – FCCC/SBI/2021/16/Add.1**

**Rapports de synthèse sur les évaluations multilatérales  
effectuées en 2020-2021**

## Abréviations et acronymes

GCE	Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
CMP	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
COP	Conférence des Parties
CRTC	Centre-Réseau des technologies climatiques
FVC	Fonds vert pour le climat
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
PMA	Pays les moins avancés
PNA	Plan national d'adaptation
ONG	Organisation non gouvernementale
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

## I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. Pendant la première partie de sa session de 2021, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) s'est réuni en ligne du 31 mai au 17 juin et a mené des travaux de manière informelle. La session a été ouverte par la Présidente, Marianne Karlsen (Norvège), le lundi 31 mai et a été suspendue le 17 juin.
2. La seconde partie de la session de 2021 du SBI (valant cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions) s'est tenue au Scottish Event Campus, à Glasgow (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), du 31 octobre au 6 novembre.
3. La Présidente du SBI a ouvert la session le dimanche 31 octobre et a souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Le Vice-Président du SBI, Yeonchul Yoo (République de Corée), la Rapporteuse, Aysin Turpanci (Turquie), et le Rapporteur supplémentaire, Constantinos Cartalis (Grèce), n'ont pas été en mesure d'assister à cette séance.

## II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

### A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

4. À sa 4<sup>e</sup> séance<sup>1</sup>, le 31 octobre, le SBI a examiné la note de la Secrétaire exécutive contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBI/2021/9) et a adopté l'ordre du jour suivant, le point 4 a) étant laissé en suspens<sup>2</sup> :
  1. Ouverture de la session.
  2. Questions d'organisation :
    - a) Adoption de l'ordre du jour ;
    - b) Organisation des travaux de la session ;
    - c) Élection des membres du Bureau autres que la Présidente ;
    - d) Évaluation multilatérale dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen au niveau international ;
    - e) Échange de vues axé sur la facilitation dans le cadre du processus de consultation et d'analyse au niveau international ;
    - f) Autres activités prescrites.
  3. Notification et examen concernant les Parties visées à l'annexe I de la Convention :
    - a) État de la situation concernant la soumission et l'examen des septièmes communications nationales et des troisièmes et quatrièmes rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
    - b) Compilation-synthèse des deuxièmes, troisièmes et quatrièmes rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
    - c) Rapports sur les données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour les périodes 1990-2016, 1990-2017, 1990-2018 et 1990-2019 ;

<sup>1</sup> Les trois premières séances se sont tenues pendant la première partie de la session, mentionnée au paragraphe 1 ci-dessus.

<sup>2</sup> Les points de l'ordre du jour qui sont communs au SBI et au SBSTA sont signalés par un astérisque.

- d) Révision des modalités et procédures d'évaluation et d'examen au niveau international.
4. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention :
  - a) Informations contenues dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention ;
  - b) Rapports (2020 et 2021) et mandat du Groupe consultatif d'experts ;
  - c) Apport d'un appui financier et technique ;
  - d) Rapports de synthèse sur l'analyse technique des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I de la Convention ;
  - e) Révision des modalités et lignes directrices relatives aux consultations et analyses internationales.
5. Calendriers communs pour les contributions déterminées au niveau national visées au paragraphe 10 de l'article 4 de l'Accord de Paris.
6. Questions relatives aux mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto :
  - a) Examen des modalités et procédures d'application du mécanisme pour un développement propre ;
  - b) Procédures, mécanismes et dispositions institutionnelles à prévoir pour les recours concernant les décisions du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre ;
  - c) Rapports de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto (2020 et 2021).
7. Deuxième examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation\*.
8. Action commune de Koronivia pour l'agriculture\*.
9. Rapports du Comité de l'adaptation (2019, 2020 et 2021)\*.
10. Rapports du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques (2020 et 2021)\*.
11. Questions relatives aux pays les moins avancés.
12. Plans nationaux d'adaptation.
13. Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique :
  - a) Rapports annuels communs du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques (2020 et 2021)\* ;
  - b) Alignement des processus relatifs à l'examen du Centre-Réseau des technologies climatiques et à l'évaluation périodique mentionnée au paragraphe 69 de la décision 1/CP.21 ;
  - c) Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies ;
  - d) Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier de la Convention.
14. Questions relatives au Fonds pour l'adaptation :
  - a) Composition du Conseil du Fonds pour l'adaptation ;
  - b) Quatrième examen du Fonds pour l'adaptation.
15. Questions relatives au renforcement des capacités :
  - a) Renforcement des capacités au titre de la Convention ;

- b) Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto ;
  - c) Rapports techniques annuels d'activité du Comité de Paris sur le renforcement des capacités (2020 et 2021).
16. Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris\*.
  17. Questions de genre et changements climatiques.
  18. Questions relatives à l'Action pour l'autonomisation climatique :
    - a) Examen du programme de travail de Doha sur l'article 6 de la Convention ;
    - b) Rapport sur les activités relatives à l'Action pour l'autonomisation climatique (2020 et 2021).
  19. Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales.
  20. Questions administratives, financières et institutionnelles :
    - a) Exécution du budget des exercices biennaux 2018-2019 et 2020-2021 ;
    - b) Budget-programme de l'exercice biennal 2022-2023 ;
    - c) Rapport d'audit et états financiers (2019 et 2020) ;
    - d) Autres questions financières et budgétaires ;
    - e) Examen continu des fonctions et des activités du secrétariat ;
    - f) Rapports annuels (2019 et 2020) ;
    - g) Application de l'Accord de siège.
  21. Questions diverses.
  22. Clôture et rapport de la session.

## B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

5. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 4<sup>e</sup> séance. La Présidente a appelé l'attention sur la date limite, fixée au vendredi 5 novembre à l'heure du déjeuner, à laquelle tous les groupes devraient avoir achevé leurs travaux afin que les projets de conclusions soient disponibles en temps voulu pour la séance plénière de clôture, le samedi 6 novembre. Sur proposition de sa présidente, le SBI est convenu de procéder selon ces modalités et conformément à ses conclusions adoptées antérieurement<sup>3</sup> sur l'achèvement en temps voulu des négociations et les méthodes de travail connexes.

6. À la 5<sup>e</sup> séance du SBI, qui s'est tenue le 31 octobre parallèlement aux 2<sup>e</sup> séances de la vingt-sixième session de la COP, de la seizième session de la CMP et de la troisième session de la CMA et à la 5<sup>e</sup> séance des cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions du SBSTA, des déclarations ont été faites par les représentants de 19 Parties, dont 14 au nom des groupes de Parties suivants : l'Alliance des petits États insulaires ; l'Argentine, le Brésil et l'Uruguay ; l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; le Brésil, l'Afrique du Sud, l'Inde et la Chine ; la Coalition des pays à forêts tropicales humides ; le Groupe composite ; le Groupe des États arabes ; le Groupe des États d'Afrique ; le Groupe des 77 et la Chine ; le Groupe pour l'intégrité de l'environnement ; les Pays en développement animés du même esprit ; les PMA ; le Système d'intégration de l'Amérique centrale ; et l'Union européenne et ses États membres. Des déclarations ont également été faites au nom d'organisations non gouvernementales (ONG) représentant les milieux commerciaux et industriels, d'ONG de défense de l'environnement, d'ONG représentant les

<sup>3</sup> FCCC/SBI/2014/8, par. 213 et 218 à 221.



agriculteurs, d'organisations représentant les peuples autochtones, d'autorités locales et municipales, d'ONG indépendantes et spécialisées dans la recherche, d'ONG syndicales, du Groupe Femmes et genre et d'ONG représentant la jeunesse<sup>4</sup>.

### **C. Élection des membres du Bureau autres que la Présidente**

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

7. Le SBI a examiné ce point à sa 4<sup>e</sup> séance et à sa 6<sup>e</sup> séance, le 6 novembre. À la 4<sup>e</sup> séance, la Présidente a rappelé que le SBI devait élire son vice-président et son rapporteur. À sa 6<sup>e</sup> séance, le SBI a élu Juan Carlos Monterrey Gomez (Panama) Vice-Président et M<sup>me</sup> Turpanci Rapporteuse.

### **D. Évaluation multilatérale dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen au niveau international**

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

8. Le SBI a examiné ce point à sa 4<sup>e</sup> séance et a pris note des renseignements communiqués par sa présidente sur l'organisation de la troisième session du groupe de travail chargé de l'évaluation multilatérale, tenue dans le cadre du quatrième cycle d'évaluation et d'examen au niveau international et qui devait avoir lieu les 5 et 6 novembre. Un représentant de l'Ukraine a fait une déclaration<sup>5</sup>. Les rapports de synthèse sur l'évaluation multilatérale des 40<sup>e</sup> Parties visées à l'annexe I de la Convention qui ont été évaluées en 2020-2021 figurent dans l'additif du présent rapport<sup>7</sup>.

### **E. Échange de vues axé sur la facilitation dans le cadre du processus de consultation et d'analyse au niveau international**

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

9. Le SBI a examiné ce point à sa 4<sup>e</sup> séance et a pris note des renseignements communiqués par sa présidente sur l'organisation du onzième atelier pour l'échange de vues axé sur la facilitation dans le cadre du processus de consultation et d'analyse au niveau international ; sept<sup>8</sup> Parties non visées à l'annexe I de la Convention devaient participer à cet atelier, qui devait avoir lieu les 5 et 6 novembre.

10. La Présidente a appelé l'attention sur les modalités et lignes directrices relatives aux consultations et analyses internationales<sup>9</sup>, ainsi que sur les pages Web consacrées à l'échange de vues axé sur la facilitation<sup>10</sup>. Elle a informé le SBI qu'à l'issue du processus de consultation et d'analyse, il serait établi, pour chacune des sept Parties, un compte rendu des travaux de l'atelier et un rapport de synthèse reprenant les résultats de l'analyse technique du rapport biennal actualisé de la Partie concernée (voir le paragraphe 25). Les représentants de quatre Parties ont fait des déclarations, dont l'une au nom de l'Union européenne<sup>11</sup>.

<sup>4</sup> L'enregistrement des déclarations est consultable à l'adresse <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/joint-plenary-meeting-of-cop-cmp-cma-sbsta-and-sbi>.

<sup>5</sup> L'enregistrement de la déclaration est consultable à l'adresse <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/sbi-opening-plenary> (à 16 min. 25 sec.). Voir également le par. 13 ci-dessous.

<sup>6</sup> L'évaluation s'est déroulée en ligne pour 30 Parties et en personne, à Glasgow, pour les 10 autres.

<sup>7</sup> FCCC/SBI/2021/16/Add.1.

<sup>8</sup> Les neuvième et dixième ateliers pour l'échange de vues axé sur la facilitation se sont tenus en ligne en 2020 et 2021, avec la participation de 29 Parties.

<sup>9</sup> Décision 2/CP.17, annexe IV.

<sup>10</sup> <https://unfccc.int/FSV>.

<sup>11</sup> L'enregistrement des déclarations est consultable à l'adresse <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/sbi-opening-plenary> (à 21 min.).

**F. Autres activités prescrites**

(Point 2 f) de l'ordre du jour)

11. Le SBI a examiné ce point à sa 4<sup>e</sup> séance et a pris note des renseignements communiqués sur les autres activités prescrites organisées pendant la session<sup>12</sup>.

**III. Notification et examen concernant les Parties visées à l'annexe I de la Convention**

(Point 3 de l'ordre du jour)

**A. État de la situation concernant la soumission et l'examen des septièmes communications nationales et des troisièmes et quatrièmes rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention**

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

12. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 4<sup>e</sup> séance. Il était saisi du document FCCC/SBI/2021/INF.5.

13. L'Ukraine a demandé que l'examen de ce point soit reporté car, comme elle l'avait dit dans sa déclaration, les documents établis par le secrétariat au titre de ce point n'étaient pas conformes aux résolutions 68/262, paragraphe 6, et 73/263, paragraphe 11, de l'Assemblée générale<sup>13</sup>. La Présidente a pris note de la demande de l'Ukraine. Sur proposition de sa présidente, le SBI a décidé de reporter l'examen de la question à sa cinquante-sixième session (juin 2022).

**B. Compilation-synthèse des deuxièmes, troisièmes et quatrièmes rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention**

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

14. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 4<sup>e</sup> séance. Sur proposition de sa présidente, il a décidé de reporter l'examen de la question à sa cinquante-sixième session.

**C. Rapports sur les données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour les périodes 1990-2016, 1990-2017, 1990-2018 et 1990-2019**

(Point 3 c) de l'ordre du jour)

15. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 4<sup>e</sup> séance. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2018/17, FCCC/SBI/2019/17, FCCC/SBI/2020/11 et FCCC/SBI/2021/11.

16. L'Ukraine a demandé que l'examen de ce point soit reporté car, comme elle l'avait dit dans sa déclaration, les documents établis par le secrétariat au titre de ce point n'étaient pas conformes aux résolutions 68/262, paragraphe 6, et 73/263, paragraphe 11, de l'Assemblée générale<sup>14</sup>. La Présidente a pris note de la demande de l'Ukraine. Un représentant de la Fédération de Russie a fait une déclaration<sup>15</sup>. Sur proposition de sa présidente, le SBI a décidé de reporter l'examen de la question à sa cinquante-sixième session.

<sup>12</sup> FCCC/SBI/2021/9, par. 17.

<sup>13</sup> L'enregistrement de la déclaration est consultable à l'adresse <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/sbi-opening-plenary> (à 34 min.).

<sup>14</sup> L'enregistrement de la déclaration est consultable à l'adresse <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/sbi-opening-plenary> (à 32 min. 16 sec.).

<sup>15</sup> L'enregistrement de la déclaration est consultable à l'adresse <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/sbi-opening-plenary> (à 34 min.).

## **D. Révision des modalités et procédures d'évaluation et d'examen au niveau international**

(Point 3 d) de l'ordre du jour)

17. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 4<sup>e</sup> séance. Sur proposition de sa Présidente, il a décidé de reporter l'examen de la question à sa cinquante-sixième session.

## **IV. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention**

(Point 4 de l'ordre du jour)

### **A. Renseignements figurant dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention**

(Point 4 a) de l'ordre du jour, *alinéa laissé en suspens*)

### **B. Rapports (2020 et 2021) et mandat du Groupe consultatif d'experts**

(Point 4 b) de l'ordre du jour)

#### **1. Compte rendu des travaux**

18. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2020/15, FCCC/SBI/2020/16, FCCC/TP/2020/1, FCCC/SBI/2021/12, FCCC/SBI/2021/14 et FCCC/TP/2021/2. À la 4<sup>e</sup> séance, la Présidente a invité Rehab Ahmed Hassan (Soudan), membre du Groupe consultatif d'experts (GCE), à rendre compte succinctement par oral des travaux du GCE<sup>16</sup>. À la même séance, le SBI est convenu d'examiner la question dans le cadre de consultations informelles animées conjointement par Sin Liang Cheah (Singapour) et Gertraud Wollansky (Autriche). À sa 6<sup>e</sup> séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après.

#### **2. Conclusions**

19. Le SBI a pris note des rapports annuels du GCE sur l'avancement de ses travaux en 2020<sup>17</sup> et en 2021<sup>18</sup> et des quatre rapports supplémentaires<sup>19</sup> dans lesquels sont présentés les résultats des principales activités menées par le Groupe au cours de ces deux années.

20. Le SBI a félicité le GCE d'avoir réussi à mettre à exécution ses plans de travail pour 2020<sup>20</sup> et 2021<sup>21</sup> pendant la pandémie de maladie à coronavirus 2019, ce qui a permis aux pays en développement parties de continuer à recevoir des conseils techniques et un soutien pour l'élaboration de leurs communications nationales, de leurs rapports biennaux actualisés et de leurs rapports biennaux au titre de la transparence.

21. Le SBI a pris note des résultats obtenus par le GCE dans l'exécution de ses plans de travail pour 2020 et 2021 et, en particulier, du fait que celui-ci a :

a) Formé 609 experts nationaux dans le cadre de 14 ateliers régionaux de formation pratique, organisés en anglais, arabe, espagnol, français et russe, sur les dispositifs de mesure, de notification et de vérification mis en place au titre de la Convention et le cadre de transparence renforcé établi au titre de l'Accord de Paris, leurs dispositions

<sup>16</sup> Compte rendu consultable à l'adresse <https://unfccc.int/documents/309855>.

<sup>17</sup> FCCC/SBI/2020/15.

<sup>18</sup> FCCC/SBI/2021/12.

<sup>19</sup> FCCC/SBI/2020/16, FCCC/TP/2020/1, FCCC/SBI/2021/14 et FCCC/TP/2021/2.

<sup>20</sup> FCCC/SBI/2020/15, annexe II.

<sup>21</sup> FCCC/SBI/2021/12, annexe.

institutionnelles et la gestion des données pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre<sup>22</sup> ;

b) Organisé trois séries de webinaires, qui ont été suivis par 709 experts et portaient sur la transition des *Lignes directrices révisées du GIEC (1996) pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* aux *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre*, sur la création de synergies, à l'échelle nationale, pour la collecte des données à communiquer au titre des dispositifs de mesure, de notification et de vérification en place, du cadre de transparence renforcé, du cadre de suivi des objectifs de développement durable et d'autres instruments internationaux, et sur l'intégration de données sur le climat dans les statistiques nationales comme moyen d'améliorer les dispositions institutionnelles de manière durable<sup>23</sup> ;

c) Mis au point, traduit et diffusé des supports de formation en ligne, notamment des vidéos d'information<sup>24</sup> et des manuels techniques<sup>25</sup>, et poursuivi le programme d'apprentissage en ligne sur les communications nationales<sup>26</sup> ;

d) Continué de former les experts inscrits au fichier d'experts de la Convention à l'analyse technique des rapports biennaux actualisés<sup>27</sup> ;

e) Organisé deux forums informels, sur l'institutionnalisation des systèmes de gestion des données et sur le soutien aux mécanismes existants de mesure, de notification et de vérification et la préparation au cadre de transparence, qui ont offert un espace de dialogue informel aux principaux acteurs et aux autres parties prenantes pour mener un échange de vues axé sur la mise en œuvre afin de répondre aux besoins des pays en matière d'assistance technique<sup>28</sup> ;

f) Mené des travaux d'analyse ciblés, tels que la compilation et la synthèse des problèmes, des contraintes, des enseignements à retenir et des besoins de renforcement des capacités concernant les activités de notification des pays en développement parties<sup>29</sup> ;

g) Contribué à mieux faire connaître ses activités auprès des parties prenantes activement engagées dans l'assistance aux pays en développement parties en matière de mesure, de notification, de vérification et de transparence, y compris des organismes bilatéraux et multilatéraux, en organisant des manifestations spéciales en marge de l'Élan de juin pour le climat, des Dialogues 2020 sur le climat et de la vingt-sixième session de la COP, et en publiant des informations sur son site Web et sur la plateforme interactive en ligne.

<sup>22</sup> Voir <https://unfccc.int/process/bodies/constituted-bodies/consultative-group-of-experts/calendar-of-meetings/archive-of-meetings>.

<sup>23</sup> Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/consultative-group-of-experts-cge/cge-webinar-series>.

<sup>24</sup> Voir <https://unfccc.int/process/bodies/constituted-bodies/consultative-group-of-experts/calendar-of-meetings/archive-of-meetings#eq-1>.

<sup>25</sup> GCE, 2020. *Manuel traitant des dispositions institutionnelles à l'appui des outils de mesure, notification et vérification (MRV)/de la transparence de l'action climatique et du soutien à l'action climatique*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Consultable à l'adresse <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/consultative-group-of-experts-cge/cge-toolbox-on-institutional-arrangements> ; et CGE, 2020. *Manuel technique à l'attention des pays en développement Parties à la Convention – Vers un cadre de transparence renforcée dans le cadre de l'Accord de Paris*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Consultable à l'adresse <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/consultative-group-of-experts-cge/cge-training-materials/enhanced-transparency-framework-technical-material#eq-1>.

<sup>26</sup> Consultable à l'adresse <https://climate.csod.com/client/climate/default.aspx>.

<sup>27</sup> Voir <https://unfccc.int/process/transparency-and-reporting/reporting-and-review-under-the-convention/training-of-review-experts/training-programmes-for-the-technical-analysis-of-biennial-update-reports>.

<sup>28</sup> Voir <https://unfccc.int/event/informal-forum-of-the-cge-on-mrv-and-etc> et <https://unfccc.int/event/4th-informal-forum-of-the-consultative-group-of-experts>.

<sup>29</sup> Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/consultative-group-of-experts-cge/transparency-needs-assessment>.

22. Le SBI a exprimé sa gratitude aux Parties qui ont apporté des contributions financières pour soutenir les activités du GCE en 2020-2021.

23. Le SBI a poursuivi, sans les achever, ses travaux relatifs à l'examen et à la révision du mandat du GCE. Le SBI est convenu de demander à la COP, à sa vingt-sixième session, un avis supplémentaire sur cette question, compte tenu du texte<sup>30</sup> établi par les cofacilitateurs concernant ce point de l'ordre du jour, consultable sur le site Web de la Convention<sup>31</sup>.

### **C. Apport d'un appui financier et technique**

(Point 4 c) de l'ordre du jour)

24. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2020/INF.12, FCCC/SBI/2021/INF.6/Rev.1, FCCC/CP/2020/1 et Add.1, et FCCC/CP/2021/9 et Add.1. À la 4<sup>e</sup> séance, la Présidente a invité Chizuru Aoki, une représentante du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), à faire une déclaration<sup>32</sup>. À la même séance, le SBI est convenu d'examiner la question dans le cadre de consultations informelles animées conjointement par M. Cheah et M<sup>me</sup> Wollansky. À sa 6<sup>e</sup> séance, le SBI a constaté que les Parties n'étaient pas parvenues à s'accorder sur des conclusions. Conformément à l'alinéa c) de l'article 10 et à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, la question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session du SBI.

### **D. Rapports de synthèse sur l'analyse technique des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I de la Convention**

(Point 4 d) de l'ordre du jour)

25. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 4<sup>e</sup> séance. Il a pris note des rapports de synthèse qui avaient été affichés sur le site Web de la Convention au 15 août 2021<sup>33</sup>.

### **E. Révision des modalités et lignes directrices relatives aux consultations et analyses internationales**

(Point 4 e) de l'ordre du jour)

26. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 4<sup>e</sup> séance. Sur proposition de sa présidente, il a décidé de reporter l'examen de la question à sa cinquante-sixième session.

## **V. Calendriers communs pour les contributions déterminées au niveau national visées au paragraphe 10 de l'article 4 de l'Accord de Paris**

(Point 5 de l'ordre du jour)

### **1. Compte rendu des travaux**

27. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances. À sa 4<sup>e</sup> séance, il est convenu d'examiner la question dans le cadre de consultations informelles animées par la Présidente. À sa 6<sup>e</sup> séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après.

<sup>30</sup> <https://unfccc.int/documents/308125>.

<sup>31</sup> La COP a examiné cette question et a adopté la décision 14/CP.26.

<sup>32</sup> Consultable à l'adresse <https://unfccc.int/documents/310337>.

<sup>33</sup> Les rapports de synthèse des premier et deuxième cycles des consultations et analyses internationales sont consultables aux adresses <https://unfccc.int/ICA-cycle1> et <https://unfccc.int/ICA-cycle2>, respectivement.

## 2. Conclusions

28. Le SBI a poursuivi son examen des calendriers communs pour les contributions déterminées au niveau national visées au paragraphe 10 de l'article 4 de l'Accord de Paris<sup>34</sup>.

29. Le SBI a pris note des points de vue exprimés et des options proposées et examinées par les Parties à ce sujet.

30. Le SBI a convenu de transmettre les conclusions de ses travaux sur la question<sup>35</sup> à la CMA pour examen, afin que celle-ci adopte une décision à ce sujet à sa troisième session<sup>36</sup>.

## VI. Questions relatives aux mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto

(Point 6 de l'ordre du jour)

### A. Examen des modalités et procédures d'application du mécanisme pour un développement propre

(Point 6 a) de l'ordre du jour)

31. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 4<sup>e</sup> séance. Sur proposition de sa présidente, il a décidé de reporter l'examen de la question à sa cinquante-sixième session<sup>37</sup>.

### B. Procédures, mécanismes et dispositions institutionnelles à prévoir pour les recours concernant les décisions du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre

(Point 6 b) de l'ordre du jour)

32. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 4<sup>e</sup> séance. Sur proposition de sa présidente, il a décidé de reporter l'examen de la question à sa cinquante-sixième session<sup>38</sup>.

### C. Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto (2020 et 2021)

(Point 6 c) de l'ordre du jour)

33. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 4<sup>e</sup> séance. Il a pris note des informations présentées dans les documents FCCC/SBI/2020/INF.11 et FCCC/SBI/2021/15.

## VII. Deuxième examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation\*

(Point 7 de l'ordre du jour)

### 1. Compte rendu des travaux

34. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances. À sa 4<sup>e</sup> séance, il est convenu que ce point serait examiné en même temps que le point 10 b) de l'ordre du jour des cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions du SBSTA, ayant le même intitulé, dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par Una May Gordon (Jamaïque) et Frank McGovern (Irlande). À sa 6<sup>e</sup> séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après.

<sup>34</sup> En application de la décision 6/CMA.1, par. 3.

<sup>35</sup> Consultables à l'adresse <https://unfccc.int/documents/308120>.

<sup>36</sup> La CMA a examiné cette question et a adopté la décision 6/CMA.3.

<sup>37</sup> La CMP a décidé d'achever l'examen de cette question. Décision 2/CMP.16, par. 8 a).

<sup>38</sup> La CMP a décidé d'achever l'examen de cette question. Décision 2/CMP.16, par. 8 b).

## 2. Conclusions

35. Le SBI et le SBSTA ont convoqué un groupe de contact conjoint pour examiner cette question.
36. Le SBI et le SBSTA ont noté que la première réunion du dialogue structuré entre experts prévu dans le cadre du deuxième examen périodique s'était tenue sous la forme de deux sessions en ligne, respectivement en novembre 2020 et juin 2021, et que la deuxième réunion de ce dialogue s'était tenue en novembre 2021 à Glasgow.
37. Le SBI et le SBSTA ont félicité les cofacilitateurs du dialogue structuré entre experts pour leur nomination à cette fonction, et ont salué l'efficacité avec laquelle ils avaient animé les travaux des deux premières réunions du dialogue.
38. Rappelant la décision 5/CP.25, le SBI et le SBSTA ont noté que la troisième réunion du dialogue structuré entre experts serait organisée parallèlement à leur cinquante-sixième session (juin 2022).
39. Le SBI et le SBSTA ont noté que des rapports succincts sur les réunions du dialogue structuré entre experts seraient inclus dans les rapports de synthèse dont il était question au paragraphe 86 b) de la décision 1/CP.18, pour examen par le groupe de contact commun, SBSTA-SBI, chargé du deuxième examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis dans sa réalisation.
40. Le SBI et le SBSTA ont invité les Parties et les observateurs à communiquer, via le portail des communications<sup>39</sup> et avant le 4 mars 2022, des avis concernant la troisième réunion du dialogue structuré entre experts.

## VIII. Action commune de Koronivia pour l'agriculture\*

(Point 8 de l'ordre du jour)

### 1. Compte rendu des travaux

41. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances. Il était saisi des documents FCCC/SB/2020/1, FCCC/SB/2021/1, FCCC/SB/2021/2 et FCCC/SB/2021/3 et Add.1<sup>40</sup>, ainsi que des communications pertinentes<sup>41</sup>. À sa 4<sup>e</sup> séance, il est convenu que ce point serait examiné en même temps que le point 8 de l'ordre du jour des cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions du SBSTA, ayant le même intitulé, dans le cadre de consultations informelles animées conjointement par Philip Blackwell (Irlande) et Milagros Sandoval (Pérou). À sa 6<sup>e</sup> séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après.

### 2. Conclusions

42. Le SBI et le SBSTA ont poursuivi leur examen des questions relatives à l'agriculture<sup>42</sup>.
43. Le SBSTA et le SBI ont accueilli avec satisfaction la poursuite des travaux durant la pandémie de COVID-19. Ils se sont félicités de l'atelier sur la feuille de route de Koronivia consacré au thème 2 d) (Amélioration de l'utilisation des nutriments et de la gestion des effluents d'élevage dans l'optique de systèmes agricoles durables et résilients) organisé à leur cinquante et unième session et des ateliers consacrés aux thèmes 2 e) (Amélioration des systèmes d'élevage, y compris les systèmes de production agropastorale et autres) et 2 f) (Dimension socioéconomique et dimension liée à la sécurité alimentaire des changements climatiques dans le secteur agricole), qui se sont tenus en ligne à l'occasion des Dialogues 2020 sur le climat organisés au titre de la Convention. Ils ont en outre accueilli avec

<sup>39</sup> <https://www4.unfccc.int/sites/submissionsstaging/Pages/Home.aspx>.

<sup>40</sup> Le document FCCC/SB/2021/3/Add.1 a été publié le 1<sup>er</sup> novembre 2021.

<sup>41</sup> Toutes les communications mentionnées dans le présent rapport sont consultables à l'adresse <https://www4.unfccc.int/sites/submissionsstaging/Pages/Home.aspx>.

<sup>42</sup> En application de la décision 4/CP.23, par. 1.



satisfaction les communications des Parties et des observateurs qui avaient contribué aux ateliers.

44. Le SBI et le SBSTA se sont également félicités de la tenue, entre juin et octobre 2021 et selon des modalités hybrides, de l'atelier intersessions dont ils avaient demandé l'organisation à leur cinquantième session<sup>43</sup>. Ils ont accueilli avec satisfaction les contributions financières des Gouvernements néo-zélandais et irlandais et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

45. Le SBI et le SBSTA ont accueilli avec intérêt les rapports sur les quatre ateliers mentionnés aux paragraphes 43 et 44<sup>44</sup>.

46. Ayant examiné le rapport de l'atelier sur le thème 2 d) de la feuille de route de Koronivia, le SBI et le SBSTA ont constaté que les pratiques de gestion des sols et des nutriments et l'utilisation optimale des nutriments, y compris les engrais organiques et la gestion améliorée des effluents d'élevage, jouaient un rôle central dans les systèmes de production alimentaire durables et résistants aux changements climatiques et qu'elles pouvaient contribuer à la sécurité alimentaire mondiale.

47. Ayant examiné le rapport de l'atelier sur le thème 2 e) de la feuille de route de Koronivia, le SBI et le SBSTA ont également constaté que les systèmes d'élevage étaient très vulnérables aux effets des changements climatiques et que la gestion durable de ces systèmes permettait de grandement renforcer la capacité d'adaptation et la résilience face à ces changements, tout en jouant un rôle important dans la préservation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, des moyens de subsistance, de la durabilité, du cycle des nutriments et de la gestion du carbone. Ils ont remarqué que l'amélioration de la production durable et de la santé animale, dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par le secteur de l'élevage tout en développant les puits dans les pâturages et les terres pastorales, pouvait contribuer à réaliser les objectifs climatiques à long terme, en tenant compte des différents systèmes et des situations nationales.

48. Ayant examiné le rapport de l'atelier sur le thème 2 f) de la feuille de route de Koronivia, le SBI et le SBSTA ont reconnu qu'il était indispensable de prendre en compte les questions socioéconomiques et la sécurité alimentaire dans la lutte contre les effets des changements climatiques sur l'agriculture et les systèmes alimentaires. Ils ont également reconnu qu'il fallait en priorité protéger la sécurité alimentaire et venir à bout de la faim en concevant des systèmes agricoles durables et résilients face aux changements climatiques et fondés sur une approche systémique conforme aux objectifs climatiques mondiaux à long terme, et ils ont aussi reconnu l'importance de l'investissement à long terme dans l'agriculture axé sur ces objectifs.

49. Le SBI et le SBSTA ont souligné qu'il importait de renforcer les efforts visant à préserver la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à venir à bout de la faim, dans le but de mettre en place des systèmes agricoles inclusifs, durables et résilients face aux changements climatiques, en tenant compte de la vulnérabilité du secteur agricole aux effets de ces changements. Ils ont reconnu qu'il fallait mettre en place un environnement plus propice à la mobilisation des ressources afin de pouvoir agir aux niveaux local, national et international.

50. Le SBI et le SBSTA ont invité les Parties à examiner les politiques, mesures et initiatives pertinentes, y compris les stratégies et plans nationaux, qui aideraient à exécuter les activités mentionnées aux paragraphes 46 à 49.

51. Le SBI et le SBSTA se sont félicités de la participation, aux ateliers mentionnés aux paragraphes 43 et 44, d'observateurs et de représentants des entités suivantes : les entités opérationnelles du mécanisme financier ; le Fonds pour l'adaptation ; le Fonds pour les pays les moins avancés et le Fonds spécial pour les changements climatiques (tous deux administrés par le FEM) ; et les organes constitués au titre de la Convention. Ils se sont également félicités des travaux déjà entrepris par ces entités sur les questions liées à l'agriculture.

<sup>43</sup> FCCC/SBI/2019/9, par. 47, et FCCC/SBSTA/2019/2, par. 45.

<sup>44</sup> FCCC/SB/2020/1, FCCC/SB/2021/1, FCCC/SB/2021/2 et FCCC/SB/2021/3 et Add.1.



52. Le SBI et le SBSTA ont encouragé les organes constitués et les organismes de financement engagés dans l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture à continuer d'y participer, en soulignant qu'il était possible de créer des liens qui permettraient de renforcer l'action menée et d'améliorer la mise en œuvre.

53. Le SBI et le SBSTA ont convenu de poursuivre l'examen de cette question, y compris des éléments du projet de texte sur le rapport de l'atelier intersessions<sup>45</sup>, à leur cinquante-sixième session en vue d'en rendre compte à la COP et de lui recommander un projet de décision pour examen et adoption à sa vingt-septième session (novembre 2022).

## **IX. Rapports du Comité de l'adaptation (2019, 2020 et 2021)\***

(Point 9 de l'ordre du jour)

### **1. Compte rendu des travaux**

54. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances. Il était saisi des documents FCCC/SB/2019/3, FCCC/SB/2020/2 et FCCC/SB/2021/6 et Corr.1. À la 4<sup>e</sup> séance, la Présidente a rappelé qu'à la première séance de leurs vingt-sixième et troisième sessions, la COP et la CMA avaient respectivement chargé le SBI d'examiner les progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, son efficacité et son fonctionnement, et de se pencher sur les travaux sur l'objectif mondial en matière d'adaptation. La Présidente a invité Cecilia da Silva Bernardo (Angola), coprésidente du Comité de l'adaptation, à présenter un bref rapport oral sur les travaux du Comité<sup>46</sup>. À la même session, le SBI est convenu que ce point serait examiné en même temps que le point 4 de l'ordre du jour des cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions du SBSTA, ayant le même intitulé, dans le cadre de consultations informelles animées conjointement par Le-Anne Roper (Jamaïque) et Paul Watkinson (France). À sa 6<sup>e</sup> séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après.

### **2. Conclusions**

55. Le SBI et le SBSTA ont commencé, mais n'ont pas achevé l'examen des rapports du Comité de l'adaptation pour 2019, 2020 et 2021, y compris des questions qui leur avaient été renvoyées par la COP à sa vingt-sixième session, notamment l'examen des progrès accomplis par le Comité, de son efficacité et de son fonctionnement, et par la CMA à sa troisième session, notamment les travaux relatifs à l'objectif mondial en matière d'adaptation.

56. Le SBI et le SBSTA sont convenus de transmettre ces questions à la COP et à la CMA pour examen, respectivement, à leurs vingt-sixième et troisième sessions, en tenant compte du texte<sup>47</sup> établi par les cofacilitateurs sur ce point de l'ordre du jour<sup>48</sup>.

## **X. Rapports du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques (2020 et 2021)\***

(Point 10 de l'ordre du jour)

57. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances. Il était saisi des documents FCCC/SB/2020/3 et FCCC/SB/2021/4 et Add.1-2. À la 4<sup>e</sup> séance, la Présidente a invité Malcom Ridout (Royaume-Uni), coprésident du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, à rendre compte succinctement par oral des travaux du Comité<sup>49</sup>. Le SBI est convenu que ce point serait examiné en même temps que le point 5 de l'ordre du jour des cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions du SBSTA, ayant le même intitulé, dans

<sup>45</sup> Consultable à l'adresse <https://unfccc.int/documents/309997>.

<sup>46</sup> Consultable à l'adresse <https://unfccc.int/documents/310697>.

<sup>47</sup> Consultable à l'adresse <https://unfccc.int/documents/310065>.

<sup>48</sup> La COP et la CMA ont examiné plus avant ces questions et ont adopté, respectivement, les décisions 2/CP.26 et 7/CMA.3 et 8/CMA.3.

<sup>49</sup> Consultable à l'adresse <https://unfccc.int/documents/333941>.

le cadre de consultations informelles animées conjointement par Cornelia Jaeger (Autriche) et Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago). À sa 6<sup>e</sup> séance<sup>50</sup>, ayant examiné les rapports du Comité pour 2020 et 2021, il a recommandé un projet de décision<sup>51</sup> pour examen et adoption par le ou les organe(s) compétent(s)<sup>52</sup>.

## XI. Questions relatives aux pays les moins avancés

(Point 11 de l'ordre du jour)

### 1. Compte rendu des travaux

58. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2020/6, FCCC/SBI/2020/7, FCCC/SBI/2020/8, FCCC/SBI/2020/14, FCCC/SBI/2021/6 et FCCC/SBI/2021/13, ainsi que des communications pertinentes. À la 4<sup>e</sup> séance, la Présidente a invité Kenel Delusca (Haïti), Président du Groupe d'experts des PMA, à rendre compte succinctement par oral des travaux du Groupe d'experts<sup>53</sup>. À la même séance, le SBI est convenu d'examiner la question dans le cadre de consultations informelles animées conjointement par Jens Fugl (Danemark) et Giza Martins (Angola). À sa 6<sup>e</sup> séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après.

### 2. Conclusions

59. Le SBI a pris note du rapport oral du Président du Groupe d'experts des PMA sur l'exécution du programme de travail du Groupe d'experts pour 2021-2022 et a félicité le Groupe d'experts pour les progrès réalisés dans le cadre de son programme de travail au cours des deux dernières années.

60. Le SBI a accueilli avec satisfaction les rapports sur :

- a) La trente-septième réunion du Groupe d'experts, tenue à Antananarivo du 6 au 8 février 2020<sup>54</sup> ;
- b) La réunion de bilan des travaux du Groupe d'experts, tenue à Antananarivo du 10 au 12 février 2020<sup>55</sup> ;
- c) La trente-huitième réunion du Groupe d'experts, tenue en ligne du 17 au 21 août 2020<sup>56</sup> ;
- d) La trente-neuvième réunion du Groupe d'experts, tenue en ligne du 10 au 12 mars 2021<sup>57</sup> ;
- e) La quarantième réunion du Groupe d'experts, tenue en ligne du 10 au 13 août 2021<sup>58</sup> ;
- f) L'état d'avancement des travaux du Groupe d'experts, la question de savoir s'il doit être maintenu et son mandat<sup>59</sup>.

<sup>50</sup> L'examen de ce point a été repris après une courte suspension de la 6<sup>e</sup> séance ; l'enregistrement est consultable à l'adresse <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/sbsta-closing-plenary> (à partir de 1 h 10 min. et 30 sec.).

<sup>51</sup> FCCC/SB/2021/L.6.

<sup>52</sup> La COP et la CMA ont examiné la recommandation et ont respectivement adopté les décisions 17/CP.26 et 19/CMA.3.

<sup>53</sup> Consultable à l'adresse <https://unfccc.int/documents/310340>.

<sup>54</sup> FCCC/SBI/2020/6.

<sup>55</sup> FCCC/SBI/2020/7.

<sup>56</sup> FCCC/SBI/2020/14.

<sup>57</sup> FCCC/SBI/2021/6.

<sup>58</sup> FCCC/SBI/2021/13.

<sup>59</sup> FCCC/SBI/2020/8.

61. Le SBI a pris note avec satisfaction du bon déroulement de l'atelier de rédaction des plans nationaux d'adaptation (PNA), qui était organisé en ligne du 30 août au 3 septembre 2021 à l'intention des PMA qui débutaient le processus visant à formuler et à exécuter des PNA.

62. Le SBI a remercié le Gouvernement malgache d'avoir accueilli la trente-septième réunion du Groupe d'experts et la réunion de bilan mentionnées au paragraphe 60 (al. a) et b)), et a exprimé sa gratitude au Gouvernement irlandais pour son appui financier aux travaux du Groupe d'experts.

63. Le SBI a aussi remercié le Groupe d'experts et le secrétariat d'avoir apporté un soutien aux PMA et continué de coordonner les activités d'appui avec les organisations compétentes.

64. Le SBI a constaté qu'au 1<sup>er</sup> novembre 2021, 9 des 30 PNA présentés par des pays en développement provenaient de PMA.

65. Le SBI a également constaté que 24 des 71 propositions qui avaient été présentées par des pays en développement souhaitant accéder aux ressources financières du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du Fonds vert pour le climat (FVC), prévues pour appuyer l'élaboration des PNA, et qui avaient été approuvées par le secrétariat du Fonds au 4 novembre 2021 provenaient de PMA.

66. Le SBI a en outre constaté que 65 des 71 propositions susmentionnées avaient reçu ou allaient recevoir un financement du FVC, et que 22 d'entre elles émanaient de PMA.

67. Le SBI a invité les partenaires d'exécution du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du FVC qui œuvraient dans le domaine de la formulation des PNA à redoubler d'efforts pour aider les PMA à atteindre l'objectif visant à accélérer la soumission de propositions au FVC.

68. Le SBI a constaté que l'ensemble des 46 PMA avaient entamé le processus de formulation et d'exécution des PNA, mais que ce processus ne progressait que lentement.

69. Le SBI a pris note de l'exécution de projets d'adaptation dans les PMA, 35 d'entre eux ayant réussi à obtenir à ce titre un financement du FVC.

70. Le SBI a pris note avec satisfaction des contributions au Fonds pour les PMA annoncées par les gouvernements allemand, belge, canadien, danois, finlandais, irlandais, islandais, néerlandais, suédois et suisse, pour un montant total de 307 millions de dollars des États-Unis, et il a vivement encouragé le versement de contributions supplémentaires.

71. Le SBI a invité les Parties et les organisations concernées à aider activement les PMA à réaliser des progrès tangibles dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA et dans la réalisation des activités du programme de travail en faveur des PMA.

72. Le SBI s'est félicité que le Groupe d'experts collabore actuellement avec le Comité de l'adaptation, d'autres organes constitués au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, des partenaires du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements et un grand nombre d'organisations, d'organismes et de centres et réseaux régionaux compétents, et il a encouragé la poursuite de cette collaboration.

73. Le SBI a entamé l'examen de l'état d'avancement des travaux du Groupe d'experts, de la question de savoir si celui-ci devait être maintenu et de son mandat, et il a pris des mesures et des dispositions qui ont abouti aux résultats suivants<sup>60</sup> :

- a) Le Groupe d'experts a organisé la réunion mentionnée au paragraphe 60 (al. b)) avec des représentants des Parties et des organisations compétentes pour dresser un bilan de ses travaux ;
- b) Les Parties ont présenté leurs vues sur les travaux du Groupe de travail ;
- c) Le secrétariat a établi le rapport de la réunion de bilan du Groupe d'experts, en tant que contribution à l'examen, et le SBI l'a étudié ;

<sup>60</sup> En application de la décision 19/CP.21, par. 14.

d) Le secrétariat a établi le rapport de synthèse mentionné au paragraphe 60 (al. f)) en se fondant sur les communications des Parties, les rapports du Groupe d'experts, le rapport de la réunion de bilan du Groupe d'experts et d'autres informations pertinentes ;

e) Le SBI a examiné le rapport de synthèse mentionné au paragraphe 73 (al. d)) et a achevé son examen des travaux du Groupe de travail.

74. Le SBI a remercié les experts qui ont été membres du Groupe d'experts de 2015 à 2021 et les a encouragés à collaborer avec les nouveaux membres pour faciliter une transition sans heurt.

75. Le SBI a recommandé à la COP d'examiner et d'adopter à sa vingt-sixième session<sup>61</sup> un projet de décision<sup>62</sup> sur la prolongation du mandat du Groupe d'experts.

76. Le SBI a pris note de l'estimation des incidences budgétaires de l'exécution par le secrétariat des activités prévues dans les présentes conclusions.

77. Le SBI a demandé que les activités du secrétariat prévues dans les présentes conclusions soient exécutées sous réserve de la disponibilité de ressources financières.

## **XII. Plans nationaux d'adaptation**

(Point 12 de l'ordre du jour)

### **1. Compte rendu des travaux**

78. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2020/INF.13/Rev.1 et FCCC/SBI/2021/INF.7. À sa 4<sup>e</sup> séance, il est convenu d'examiner la question dans le cadre de consultations informelles animées conjointement par M. Fugl et Pepetua Latasi (Tuvalu). À sa 6<sup>e</sup> séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après.

### **2. Conclusions**

79. Le SBI a accueilli avec satisfaction les documents<sup>63</sup> sur les progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution de PNA et a pris note des autres documents pertinents établis pour la session<sup>64</sup>.

80. Le SBI a accueilli avec intérêt les informations fournies par le Comité de l'adaptation et par le Groupe d'experts des PMA<sup>65</sup> sur les lacunes et les besoins en matière d'élaboration et d'exécution des PNA<sup>66</sup>.

81. Le SBI a examiné les actions et les mesures nécessaires pour lancer la prochaine évaluation des progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA, qui aura lieu au plus tard en 2025, en prenant note des plans en vue du premier bilan mondial<sup>67</sup>. Le SBI a recommandé à la COP d'examiner et d'adopter à sa vingt-sixième session<sup>68</sup> un projet de décision sur la question<sup>69</sup>.

82. Le SBI a commencé à examiner les informations contenues dans les rapports du Comité de l'adaptation et du Groupe d'experts des PMA, notamment celles sur les lacunes et les besoins et sur l'exécution des PNA<sup>70</sup>. Il a décidé de poursuivre l'examen de cette question à sa cinquante-sixième session sur la base des éléments de projet de texte établis par les

<sup>61</sup> Devenu la décision 15/CP.26.

<sup>62</sup> FCCC/SBI/2021/L.12/Add.1.

<sup>63</sup> FCCC/SBI/2020/INF.13/Rev.1 et FCCC/SBI/2021/INF.7.

<sup>64</sup> FCCC/CP/2020/1, FCCC/CP/2020/5 et FCCC/SB/2021/6 et Corr.1.

<sup>65</sup> Comme suite aux paragraphes 17 et 18 de la décision 8/CP.24.

<sup>66</sup> FCCC/SBI/2019/16, par. 50 à 53 et annexe I, et FCCC/SB/2019/3.

<sup>67</sup> Décision 8/CP.24, par. 19.

<sup>68</sup> Devenu la décision 3/CP.26.

<sup>69</sup> FCCC/SBI/2021/L.11/Add.1.

<sup>70</sup> En application de la décision 7/CP.25, par. 11.

cofacilitateurs sur ce point de l'ordre du jour<sup>71</sup>, en vue de recommander à la COP un projet de décision sur cette question pour examen et adoption à sa vingt-septième session.

### **XIII. Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique**

(Point 13 de l'ordre du jour)

#### **A. Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre Réseau des technologies climatiques (2020 et 2021)\***

(Point 13 a) de l'ordre du jour)

83. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances. Il était saisi des documents FCCC/SB/2020/4 et FCCC/SB/2021/5. À la 4<sup>e</sup> session, la Présidente a invité Stephen Minas (Grèce), Président du Comité exécutif de la technologie, et Omedi Jura (Kenya), Vice-Président du Conseil consultatif du CRTC, à présenter brièvement à l'oral les travaux de ces organes<sup>72</sup>. Le SBI a convenu que ce sous-point serait examiné en même temps que le point 7 de l'ordre du jour des cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions du SBSTA, intitulé « Mise au point et transfert de technologies : rapports annuels communs du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques (pour 2020 et 2021) », dans le cadre de consultations informelles animées conjointement par Stella Gama (Malawi) et Toshiaki Nagata (Japon). À sa 6<sup>e</sup> séance, le SBI a recommandé des projets de décision<sup>73</sup> pour examen et adoption par la COP, à sa vingt-sixième session, et par la CMA, à sa troisième session<sup>74</sup>.

#### **B. Alignement des processus relatifs à l'examen du Centre-Réseau des technologies climatiques et à l'évaluation périodique mentionnée au paragraphe 69 de la décision 1/CP.21**

(Point 13 b) de l'ordre du jour)

84. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances. Il était saisi du document FCCC/SBI/2020/INF.5. À sa 4<sup>e</sup> séance, il est convenu d'examiner la question dans le cadre de consultations informelles animées conjointement par M<sup>mes</sup> Gama et Elfriede-Anna More (Autriche). À sa 6<sup>e</sup> séance, il a recommandé un projet de décision<sup>75</sup> pour examen et adoption par la CMA, à sa troisième session<sup>76</sup>.

#### **C. Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies**

(Point 13 c) de l'ordre du jour)

85. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 4<sup>e</sup> séance. Sur proposition de sa présidente, il a décidé de reporter l'examen de la question à sa cinquante-sixième session.

<sup>71</sup> Consultable à l'adresse <https://unfccc.int/documents/310003>.

<sup>72</sup> Consultables, respectivement, aux adresses <https://unfccc.int/documents/333699> et <https://unfccc.int/documents/310322>.

<sup>73</sup> FCCC/SB/2021/L.4 et FCCC/SB/2021/L.5.

<sup>74</sup> Devenus les décisions 9/CP.26 et 15/CMA.3, respectivement.

<sup>75</sup> FCCC/SBI/2021/L.2.

<sup>76</sup> Devenu la décision 16/CMA.3.

## **D. Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier de la Convention**

(Point 13 d) de l'ordre du jour)

### **1. Compte rendu des travaux**

86. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances. Il était saisi des documents FCCC/CP/2019/3 et Corr.1 et Add.1, FCCC/CP/2019/5 et Add.1, FCCC/CP/2020/1 et Add.1, FCCC/CP/2020/5, FCCC/CP/2021/8, FCCC/CP/2021/9 et Add.1, FCCC/SB/2019/4, FCCC/SB/2020/4 et FCCC/SB/2021/5. À sa 4<sup>e</sup> séance, il est convenu d'examiner la question dans le cadre de consultations informelles animées conjointement par M<sup>me</sup> More et Richard Muyungi (République-Unie de Tanzanie). À sa 6<sup>e</sup> séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après.

### **2. Conclusions**

87. Le SBI, ayant examiné les progrès réalisés par le Comité exécutif de la technologie, le CRTC, le FVC et le FEM s'agissant de consolider les relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier :

a) S'est félicité des progrès que ces quatre entités ont accomplis en vue de consolider les relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier, et dont ils ont rendu compte dans leurs rapports annuels à la COP, conformément au paragraphe 9 de la décision 14/CP.22 ;

b) A demandé au secrétariat d'établir, sous réserve de la disponibilité de ressources financières, une note d'information sur les activités qu'ont menées le Comité exécutif technologique, le CRTC et les entités fonctionnelles du Mécanisme financier en vue de consolider les relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier, afin qu'il l'examine à sa cinquante-sixième session ;

c) A décidé de poursuivre l'examen de cette question à sa cinquante-sixième session en vue de recommander un projet de décision à la COP, pour examen et adoption à sa vingt-septième session.

## **XIV. Questions relatives au Fonds pour l'adaptation**

(Point 14 de l'ordre du jour)

### **A. Composition du Conseil du Fonds pour l'adaptation**

(Point 14 a) de l'ordre du jour)

88. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances. À la 4<sup>e</sup> séance, les représentants de trois Parties ont fait des déclarations<sup>77</sup>. À la même séance, le SBI est convenu que sa présidente engagerait des consultations avec les Parties intéressées concernant la voie à suivre pour avancer sur ce point de l'ordre du jour. À la 6<sup>e</sup> séance, la Présidente a fait savoir qu'il n'y avait pas eu d'accord sur la voie à suivre et qu'elle porterait cette question à l'attention de la présidence de la COP pour obtenir des orientations supplémentaires<sup>78</sup>.

<sup>77</sup> L'enregistrement des déclarations est consultable à l'adresse <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/sbi-opening-plenary> (à 1 h 22 min.).

<sup>78</sup> La CMP a ensuite demandé au SBI de poursuivre l'examen des questions relatives à la composition du Conseil du Fonds pour l'adaptation, conformément au paragraphe 5 de la décision 1/CMP.14, et de lui faire parvenir une recommandation à sa dix-septième session (décision 3/CMP.16, par. 8).

## **B. Quatrième examen du Fonds pour l'adaptation**

(Point 14 b) de l'ordre du jour)

89. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances. Il était saisi des communications pertinentes. À sa 4<sup>e</sup> séance, il est convenu d'examiner la question dans le cadre de consultations informelles animées conjointement par Claudia Keller (Allemagne) et Ali Waqas Malik (Pakistan). À sa 6<sup>e</sup> séance, il a recommandé un projet de décision<sup>79</sup> pour examen et adoption par la CMP, à sa seizième session<sup>80</sup>.

## **XV. Questions relatives au renforcement des capacités**

(Point 15 de l'ordre du jour)

### **A. Renforcement des capacités au titre de la Convention**

(Point 15 a) de l'ordre du jour)

### **B. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto**

(Point 15 b) de l'ordre du jour)

90. Le SBI a examiné ces points de l'ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2020/2 et Add.1, FCCC/SBI/2020/5, FCCC/SBI/2021/2 et Add.1 et FCCC/SBI/2021/3. À sa 4<sup>e</sup> séance, il est convenu d'examiner ces questions dans le cadre de consultations informelles consécutives animées conjointement par Rita Mishaan (Guatemala) et Ismo Ulvila (Union européenne). À sa 6<sup>e</sup> séance, il a recommandé, au titre du point 15 a), un projet de décision<sup>81</sup> pour examen et adoption par la COP à sa vingt-sixième session<sup>82</sup> et, au titre du point 15 b), deux projets de décision<sup>83</sup> pour examen et adoption par la CMP à sa seizième session<sup>84</sup>.

### **C. Rapports techniques annuels d'activité du Comité de Paris sur le renforcement des capacités (2020 et 2021)**

(Point 15 c) de l'ordre du jour)

91. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2020/13 et FCCC/SBI/2021/10. À la 4<sup>e</sup> séance, la Présidente a invité Yongxiang Zhang (Chine), co-présidente du Comité de Paris sur le renforcement des capacités, à présenter brièvement à l'oral les travaux du Comité de Paris<sup>85</sup>. À la même séance, le SBI est convenu d'examiner la question dans le cadre de consultations informelles animées conjointement par M<sup>me</sup> Mishaan et M. Ulvila. À sa 6<sup>e</sup> séance, il a recommandé des projets de décision<sup>86</sup> pour examen et adoption respectivement par la COP, à sa vingt-sixième session, et par la CMA, à sa troisième session<sup>87</sup>.

<sup>79</sup> FCCC/SBI/2021/L.19.

<sup>80</sup> Devenu la décision 4/CMP.16.

<sup>81</sup> FCCC/SBI/2021/L.6.

<sup>82</sup> Devenu la décision 13/CP.26.

<sup>83</sup> FCCC/SBI/2021/L.7 et FCCC/SBI/2021/L.8.

<sup>84</sup> Devenus les décisions 5/CMP.16 et 6/CMP.16.

<sup>85</sup> Consultable à l'adresse <https://unfccc.int/documents/310706>.

<sup>86</sup> FCCC/SBI/2021/L.5 et FCCC/SBI/2021/L.4.

<sup>87</sup> Devenus les décisions 12/CP.26 et 18/CMA.3.

## **XVI. Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris\***

(Point 16 de l'ordre du jour)

92. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances. À la 4<sup>e</sup> séance, la Présidente a invité Peter Govindasamy (Singapour), co-président du Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre, à rendre compte succinctement par oral des travaux du Comité d'experts<sup>88</sup>. Le SBI est convenu que ce point serait examiné parallèlement au point 11 de l'ordre du jour des cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions du SBSTA, ayant le même intitulé, et que le forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre se réunirait sous la forme d'un groupe de contact coprésidé par Mattias Frumerie (Suède) et Andrei Marcu (Papouasie-Nouvelle-Guinée). À la 6<sup>e</sup> séance<sup>89</sup>, la Présidente a indiqué que les Parties ne pourraient pas conclure l'examen de ce point à temps pour la clôture des sessions du SBSTA et du SBI et que les Présidents porteraient la question à l'attention de la présidence de la COP pour obtenir des orientations supplémentaires<sup>90</sup>.

## **XVII. Questions de genre et changements climatiques**

(Point 17 de l'ordre du jour)

93. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances. Il était saisi des communications pertinentes. À la 4<sup>e</sup> séance, la Présidente a rappelé qu'à la 1<sup>re</sup> séance de sa vingt-sixième session, la COP avait renvoyé au SBI l'examen des rapports annuels sur la composition par sexe (pour 2020 et 2021)<sup>91</sup> et du rapport de synthèse sur les progrès réalisés dans l'intégration d'une perspective de genre dans les travaux des organes constitués<sup>92</sup>. À la même séance, le SBI est convenu d'examiner ces questions dans le cadre de consultations informelles animées conjointement par Thomas Cameron (Canada) et Sibongile Mavimbela (Eswatini). À sa 6<sup>e</sup> séance, il a recommandé un projet de décision<sup>93</sup> pour examen et adoption par la COP, à sa vingt-sixième session<sup>94</sup>.

## **XVIII. Questions relatives à l'Action pour l'autonomisation climatique**

(Point 18 de l'ordre du jour)

### **A. Examen du programme de travail de Doha sur l'article 6 de la Convention**

(Point 18 a) de l'ordre du jour)

94. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2020/9 et FCCC/SBI/2020/INF.4. À sa 4<sup>e</sup> séance, il est convenu d'examiner la question dans le cadre de consultations informelles animées conjointement par Albert Magalang (Philippines) et Bianca Moldovean (Roumanie). À sa 6<sup>e</sup> séance, il a

<sup>88</sup> Consultable à l'adresse <https://unfccc.int/documents/310323>.

<sup>89</sup> L'examen de ce point a été repris après une courte suspension de la 6<sup>e</sup> séance ; l'enregistrement est consultable à l'adresse <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/sbsta-closing-plenary> (à partir de 1 h 10 min. et 30 sec.).

<sup>90</sup> La COP, la CMP et la CMA ont examiné plus avant cette question et ont adopté les décisions 19/CP.26, 7/CMP.16 et 23/CMA.3, respectivement.

<sup>91</sup> FCCC/CP/2020/3 et FCCC/CP/2021/4.

<sup>92</sup> FCCC/CP/2021/5.

<sup>93</sup> FCCC/SBI/2021/L.13.

<sup>94</sup> Devenu la décision 20/CP.26.



recommandé des projets de décision<sup>95</sup> pour examen et adoption par la COP, à sa vingt-sixième session, et par la CMA, à sa troisième session<sup>96</sup>. Des représentants de treize Parties ont fait des déclarations, dont une au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement<sup>97</sup>.

## **B. Rapport sur les activités relatives à l'Action pour l'autonomisation climatique (2020 et 2021)**

(Point 18 b) de l'ordre du jour)

95. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 4<sup>e</sup> séance. Il a pris note du rapport succinct sur le huitième Dialogue sur l'action pour l'autonomisation climatique<sup>98</sup>.

## **XIX. Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales**

(Point 19 de l'ordre du jour)

### **1. Compte rendu des travaux**

96. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2020/10 et FCCC/SBI/2020/INF.8. À sa 4<sup>e</sup> séance, il est convenu d'examiner la question dans le cadre d'un groupe de contact présidé par sa présidente. À sa 6<sup>e</sup> séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après.

### **2. Conclusions**

97. Le SBI a remercié le Gouvernement du Royaume-Uni pour les préparatifs visant à garantir le succès de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue à Glasgow du 31 octobre au 13 novembre 2021.

98. Le SBI a également remercié les Présidents de la COP à ses vingt-cinquième et vingt-sixième sessions et les Présidents des organes subsidiaires pour les efforts qu'ils n'ont cessé de déployer au cours des deux dernières années afin d'optimiser les progrès accomplis et de réduire autant que possible les retards ainsi que de faire en sorte que le processus d'examen des questions dans le cadre du processus de la Convention soit efficace, coordonné et cohérent, malgré les retards résultant de la pandémie de coronavirus 2019.

99. Le SBI a remercié en outre le Gouvernement égyptien d'avoir proposé d'accueillir la vingt-septième session de la COP.

100. Le SBI a remercié le Gouvernement des Émirats arabes unis d'avoir proposé d'accueillir la vingt-huitième session de la COP (novembre 2023).

101. Le SBI a noté que, conformément au principe de roulement entre les groupes régionaux, le Président de la vingt-neuvième session de la COP (novembre 2024) serait issu des États d'Europe orientale, et a encouragé ces derniers à entamer des consultations pour faire une proposition en vue d'accueillir la vingt-neuvième session de la COP le plus tôt possible et au plus tard au cours de la première série de sessions de 2023, afin de faciliter la planification en temps voulu.

<sup>95</sup> FCCC/SBI/2021/L.18.

<sup>96</sup> Devenus les décisions 18/CP.26 et 22/CMA.3.

<sup>97</sup> L'enregistrement des déclarations est consultable à l'adresse <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/sbi-opening-plenary>. Une Partie a demandé que sa déclaration faite au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement soit consignée dans le rapport de la session. L'enregistrement de la déclaration est consultable à l'adresse <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/sbi-closing-plenary> (à 26 min. 42 sec.).

<sup>98</sup> FCCC/SBI/2021/1.

102. Le SBI a considéré que le choix précoce d'un pays hôte réduisait les risques logistiques et financiers et permettait au secrétariat de mener des missions d'enquête en temps utile.

103. Le SBI a encouragé le secrétariat et les pays hôtes des futures sessions des organes directeurs à prendre en considération les dispositions logistiques qui faciliteraient la participation inclusive et effective de toutes les Parties ainsi que des organisations admises en qualité d'observateur.

104. Le SBI a rappelé qu'à sa cinquantième session, il avait convenu de poursuivre à sa cinquante-deuxième session les discussions sur les approches et les initiatives visant à accroître l'efficacité du processus de la Convention dans le but de relever le niveau d'ambition et de renforcer la mise en œuvre<sup>99</sup>.

105. Compte tenu du peu de temps disponible à la présente session pour traiter cette question de manière adéquate, le SBI a invité les Parties et les organisations admises en qualité d'observateur à communiquer, par l'intermédiaire du portail prévu à cet effet, d'ici au 29 avril 2022, leurs avis sur les approches et les initiatives visant à accroître l'efficacité du processus de la Convention dans le but de relever le niveau d'ambition et de renforcer la mise en œuvre, permettant ainsi d'éclairer l'examen de la question à sa cinquante-sixième session.

106. Le SBI a pris note des informations fournies par le secrétariat sur le processus d'admission d'organisations en qualité d'observateur auprès de la Convention<sup>100</sup>.

107. Compte tenu du peu de temps disponible à la présente session pour traiter cette question de manière adéquate, le SBI poursuivra les discussions sur ce sujet à sa cinquante-sixième session.

108. Le SBI a réaffirmé l'intérêt de la contribution des organisations admises en qualité d'observateur à la mise en œuvre de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris, tout en considérant que leur participation se ferait selon les règles, procédures et pratiques établies dans le cadre de la Convention.

109. Le SBI a également jugé important de garantir un processus inclusif tout en prenant pleinement en considération les préoccupations en matière de santé et de sécurité des participants aux sessions des organes directeurs et subsidiaires, en particulier pendant la pandémie en cours.

110. À cet égard, le SBI a noté que, malgré les difficultés liées aux réunions en ligne, la technologie pouvait être utilisée pour renforcer la participation, y compris celle des organisations des pays en développement admises en qualité d'observateur.

111. Le SBI a pris note des progrès réalisés en matière de participation des observateurs au fil des ans, tout en réitérant le besoin urgent de solutions pour améliorer la représentation des organisations des pays en développement admises en qualité d'observateur dans le processus de la Convention.

112. Le SBI a salué les efforts que les Présidents des vingt-cinquième et vingt-sixième sessions de la COP, les Présidents des organes subsidiaires et le secrétariat n'ont cessé de déployer pour renforcer la participation des organisations admises en qualité d'observateur dans le processus de la Convention.

113. Le SBI a accueilli avec intérêt le rapport établi par le secrétariat sur la participation des organisations admises en qualité d'observateur et des entités non parties au processus intergouvernemental en 2018-2019<sup>101</sup>.

---

<sup>99</sup> FCCC/SBI/2019/9, par. 134.

<sup>100</sup> FCCC/SBI/2020/INF.8.

<sup>101</sup> FCCC/SBI/2020/10.

114. Dans l'esprit de favoriser l'ouverture, la transparence, l'efficacité et l'inclusion, tout en appliquant le projet de règlement intérieur, le SBI a mis en avant d'autres améliorations à la participation des observateurs qui pourraient être envisagées, sous réserve de la disponibilité des ressources, à savoir :

a) Encourager les Présidents des organes constitués au titre de la Convention, selon qu'il convient, à :

i) Accroître les possibilités d'intervention des observateurs aux réunions et tirer le meilleur parti de leurs contributions, y compris de leurs communications ;

ii) Poursuivre les dialogues avec les observateurs ;

b) Encourager les futurs Présidents de la COP à :

i) Envisager d'organiser des dialogues intersessions en ligne et ouverts à tous en plus des dialogues ouverts en présentiel pendant les sessions de la COP ;

ii) Étudier les moyens d'accroître la participation des organisations admises en qualité d'observateur, y compris les organisations de jeunes et les organisations des pays en développement ;

c) Encourager toutes les Parties à :

i) Poursuivre la pratique consistant à ouvrir les réunions aux observateurs, selon qu'il convient ;

ii) Associer davantage les entités non parties au niveau national, notamment grâce à la tenue de consultations et à la diffusion d'informations ;

iii) Proposer des initiatives et des programmes de renforcement des capacités aux entités non parties qui mettent en œuvre l'action climatique sur le terrain, en particulier dans les pays en développement ;

d) Prier le secrétariat de :

i) Continuer d'établir le rapport biennal sur la suite donnée aux conclusions du SBI relatives aux divers moyens de faire participer les organisations admises en qualité d'observateur au processus intergouvernemental ;

ii) Étudier les moyens d'encourager une large participation des organisations admises en qualité d'observateur, en particulier de celles des pays en développement visées au paragraphe 111 ci-dessus et des organisations de jeunes, y compris à distance.

115. Le SBI a pris note de l'estimation des incidences budgétaires de l'exécution par le secrétariat des activités mentionnées au paragraphe 114 (al. d)).

116. Le SBI a demandé que les activités du secrétariat prévues dans les conclusions susmentionnées soient exécutées sous réserve de la disponibilité de ressources financières.

## **XX. Questions administratives, financières et institutionnelles**

(Point 20 de l'ordre du jour)

### **A. Exécution du budget des exercices biennaux 2018-2019 et 2020-2021**

(Point 20 a) de l'ordre du jour)

117. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour, ainsi que les alinéas c) et d) du même point, à ses 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances. Il était saisi des documents suivants : FCCC/SBI/2020/3 et Add.1-2, FCCC/SBI/2021/5 et Add.1 et FCCC/SBI/2021/INF.8 pour le point 20 a) ; FCCC/SBI/2020/INF.9 et Add.1, et FCCC/SBI/2021/INF.4 et Add.1 pour le point 20 c) ; FCCC/SBI/2020/INF.2 et FCCC/SBI/2020/INF.3 pour le point 20 d). À sa 4<sup>e</sup> séance, il est convenu d'examiner la question dans le cadre d'un groupe de contact présidé par

M. Kumarsingh. À sa 6<sup>e</sup> séance, il a recommandé des projets de décision<sup>102</sup> pour examen et adoption par la COP, à sa vingt-sixième session, et par la CMP, à sa seizième session<sup>103</sup>.

## **B. Budget-programme pour l'exercice biennal 2022-2023**

(Point 20 b) de l'ordre du jour)

### **1. Compte rendu des travaux**

118. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2021/4 et Add.1-2. À sa 4<sup>e</sup> séance, il a convenu d'examiner la question dans le même groupe de contact que pour les points 20 a), c) et d) de l'ordre du jour, présidé par M. Kumarsingh. À sa 6<sup>e</sup> séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après. Des représentants de deux Parties ont fait des déclarations, dont une au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement<sup>104</sup>.

### **2. Conclusions**

119. Le SBI a examiné les projets de budget-programme et de budget du relevé international des transactions pour l'exercice biennal 2022-2023<sup>105</sup>.

120. Le SBI a recommandé à la COP d'approuver à sa vingt-sixième session un budget-programme de base d'un montant de 62 347 351 euros pour l'exercice biennal 2022-2023 (voir par. 126 ci-dessous).

121. Le SBI a autorisé la Secrétaire exécutive à informer les Parties du montant de leurs contributions pour 2022, calculé sur la base de l'enveloppe budgétaire indiquée au paragraphe 120 et compte tenu de la contribution annuelle spéciale de 766 938 euros versée par le Gouvernement du pays hôte.

122. Le SBI a également autorisé la Secrétaire exécutive à informer les Parties concernées du montant de la redevance annuelle à acquitter pour 2022 au titre de la connexion de leur registre national au relevé international des transactions et de l'utilisation de celui-ci, ainsi que des activités correspondantes de l'administrateur du relevé.

123. Le SBI s'est dit préoccupé par le montant élevé des contributions au budget de base non acquittées pour l'exercice biennal en cours et les précédents, et a vivement engagé les Parties concernées à verser leur contribution sans délai.

124. Le SBI a invité les Parties ayant des contributions impayées à établir des plans de paiement, et a demandé au secrétariat d'étudier des mesures de collaboration appropriées telles que des plans de paiement en vue du règlement de ces contributions impayées.

125. Le SBI a également invité les Parties à informer la Secrétaire exécutive du montant des contributions qu'elles entendaient verser dans le cadre de l'exercice biennal et du calendrier prévu pour ce faire, afin de permettre au secrétariat et à l'administration nationale de planifier comme il convient.

126. Le SBI a recommandé à la COP un projet de décision<sup>106</sup> sur le budget-programme pour l'exercice biennal 2022-2023 pour examen et adoption à sa vingt-sixième session<sup>107</sup>.

127. Le SBI a également recommandé à la CMP un projet de décision<sup>108</sup> sur le budget-programme pour l'exercice biennal 2022-2023 tel qu'il s'applique au Protocole de Kyoto, pour examen et adoption à sa seizième session<sup>109</sup>.

<sup>102</sup> FCCC/SBI/2021/L.15 et FCCC/SBI/2021/L.16.

<sup>103</sup> Devenus les décisions 23/CP.26 et 10/CMP.16, respectivement.

<sup>104</sup> L'enregistrement des déclarations est consultable à l'adresse <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/sbi-closing-plenary-2> (à 48 min. 10 sec.).

<sup>105</sup> FCCC/SBI/2021/4 et Add.1 et 2.

<sup>106</sup> FCCC/SBI/2021/L.14/Add.1.

<sup>107</sup> Devenu la décision 22/CP.26.

<sup>108</sup> FCCC/SBI/2021/L.14/Add.2.

<sup>109</sup> Devenu la décision 8/CMP.16.

128. Le SBI a aussi recommandé à la CMP un projet de décision<sup>110</sup> sur le budget du relevé international des transactions pour l'exercice biennal 2022-2023, pour examen et adoption à sa seizième session<sup>111</sup>.

### **C. Rapport d'audit et états financiers (pour 2019 et 2020)**

(Point 20 c) de l'ordre du jour)

129. Voir le paragraphe 117.

### **D. Autres questions financières et budgétaires**

(Point 20 d) de l'ordre du jour)

130. Voir le paragraphe 117.

### **E. Examen continu des fonctions et des activités du secrétariat**

(Point 20 e) de l'ordre du jour)

131. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 4<sup>e</sup> séance et a invité le Secrétaire exécutif adjoint à faire une déclaration. À la même séance, il a pris note des informations fournies sur la nouvelle structure organisationnelle du secrétariat et a décidé qu'il se pencherait sur les questions relatives au statut juridique du secrétariat à sa cinquante-sixième session, en même temps que l'examen continu des fonctions et opérations du secrétariat.

### **F. Rapport annuel (pour 2019 et 2020)**

(Point 20 f) de l'ordre du jour)

132. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 4<sup>e</sup> séance et a invité le Secrétaire exécutif adjoint à faire une déclaration. À la même séance, il a pris note des rapports annuels pour 2019 et 2020<sup>112</sup> et a convenu d'examiner toute orientation pour les futures versions du rapport annuel à sa cinquante-sixième session.

### **G. Application de l'Accord de siège**

(Point 20 g) de l'ordre du jour)

133. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 4<sup>e</sup> séance. La Présidente a invité un représentant du Gouvernement hôte du secrétariat à faire un exposé succinct sur la question, et le Secrétaire exécutif adjoint à faire une déclaration. À la même séance, le SBI a pris note des progrès accomplis sur cette question et est convenu de la réexaminer à sa cinquante-huitième session (juin 2023).

## **XXI. Questions diverses**

(Point 21 de l'ordre du jour)

134. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 4<sup>e</sup> séance. Aucune autre question n'a été soulevée.

<sup>110</sup> FCCC/SBI/2021/L.14/Add.3.

<sup>111</sup> Devenu la décision 9/CMP.16.

<sup>112</sup> FCCC/SBI/2020/4 et FCCC/SBI/2021/7.

## XXII. Clôture et rapport de la session

(Point 22 de l'ordre du jour)

### 1. Questions administratives et budgétaires

135. À la 6<sup>e</sup> séance du SBI<sup>113</sup>, le Secrétaire exécutif adjoint a donné une évaluation préliminaire des incidences administratives et budgétaires des conclusions adoptées à la session, conformément à l'article 15 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué. Il a informé le SBI que plusieurs activités découlant des négociations tenues pendant la session nécessitaient un appui supplémentaire du secrétariat et exigeaient des ressources en sus de celles qui étaient inscrites au budget de base pour l'exercice biennal 2022-2023.

136. Au titre du point 11 de l'ordre du jour, « Questions relatives aux pays les moins avancés », un financement supplémentaire d'un montant de 48 000 euros sera nécessaire en 2022-2023 pour le déplacement de membres supplémentaires des PMA aux réunions du Groupe d'experts.

137. Au titre du point 18 a) de l'ordre du jour, « Examen du programme de travail de Doha sur l'article 6 de la Convention », un financement supplémentaire d'un montant de 116 000 euros sera nécessaire en 2022-2023 pour : 1) promouvoir les partenariats avec d'autres organisations, le secteur privé et les donateurs afin de soutenir l'exécution du programme de travail de Glasgow sur l'Action pour l'autonomisation climatique ; 2) établir un rapport annuel succinct sur l'état d'avancement des activités inscrites dans le programme de travail de Glasgow, pour examen par le SBI ; 3) aider la présidence de la COP à organiser une manifestation en cours de session lors de chaque session de la COP ; 4) améliorer la communication et le partage de l'information sur l'Action pour l'autonomisation climatique et ses six éléments grâce aux ressources et aux activités de communication relatives à la Convention qui existent sur le Web.

138. Au titre du point 19 de l'ordre du jour, « Dispositions relatives aux réunions intergouvernementales », un financement supplémentaire d'un montant de 280 000 euros sera nécessaire en 2022-2023 pour : 1) préparer le rapport biennal sur l'application des conclusions du SBI relatives aux divers moyens de faire participer les organisations admises en qualité d'observateur au processus intergouvernemental ; 2) étudier les moyens d'encourager une large participation des organisations admises en qualité d'observateur, notamment de celles des pays en développement et des organisations de jeunes, y compris à distance.

139. Les activités susmentionnées menées au titre des points 11, 18 a) et 19 de l'ordre du jour sont des activités récurrentes ou à long terme<sup>114</sup>, ce qui signifie qu'elles seront financées par le budget de base au cours des prochains exercices biennaux (après 2023) si elles sont approuvées par l'organe directeur compétent.

140. Les besoins supplémentaires découlant des conclusions et décisions adoptées au titre des points 15 a) (« Renforcement des capacités au titre de la Convention »), 15 b) (« Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto »), 17 (« Genre et changement climatique ») et 18 a) (« Examen du programme de travail de Doha relatif à l'article 6 de la Convention ») devraient être couverts par les ressources du fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires.

141. Le Secrétaire exécutif adjoint a précisé que les montants en question étaient des estimations préliminaires fondées sur les informations disponibles à cette date. Au nom du secrétariat, il a exprimé l'espoir que les Parties continueront de faire preuve de générosité et que les ressources nécessaires aux activités seront versées en temps voulu et de façon prévisible. Il a aussi indiqué que sans contributions supplémentaires, le secrétariat ne serait pas en mesure d'assurer l'appui demandé.

<sup>113</sup> L'examen de ce point a été repris après une courte suspension de la 6<sup>e</sup> séance ; l'enregistrement est consultable à l'adresse <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/sbsta-closing-plenary> (à partir de 1 h. 10 min. et 30 sec.).

<sup>114</sup> Telles que définies pour le budget de la Convention dans le document FCCC/SBI/2019/4, par. 36 (al. b)).

## 2. Clôture et rapport de la session

142. À sa 6<sup>e</sup> séance, le SBI a examiné et adopté le projet de rapport de la session et a autorisé la Rapporteuse et le Rapporteur supplémentaire parmi les Parties à l'Accord de Paris, avec le concours du secrétariat et sous la conduite de la Présidente, à achever le rapport de la session et à le faire distribuer à toutes les Parties.

143. À la même séance, la Présidente du SBI a invité les groupes, les Parties et la société civile à faire des déclarations. Des déclarations ont été faites par les représentants de six Parties, dont quatre au nom des groupes de Parties suivants : l'Alliance des petits États insulaires, le Groupe pour l'intégrité de l'environnement, l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et les PMA. Des déclarations ont également été faites par des représentants d'ONG du monde des affaires et de l'industrie, d'ONG de défense de l'environnement, du groupe Femmes et genre et d'ONG de jeunes<sup>115, 116</sup>

144. À la fin de la 6<sup>e</sup> séance, la Présidente a prononcé la clôture de la session.

---

<sup>115</sup> L'enregistrement des déclarations est consultable à l'adresse <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/sbi-closing-plenary-2> (à 58 min.).

<sup>116</sup> Certaines Parties ont également fait des déclarations sur des points de l'ordre du jour du SBI pendant la séance plénière de clôture du SBSTA ; l'enregistrement de ces déclarations est consultable à l'adresse <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/sbsta-closing-plenary> (à 23 min.).